

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
RÉUNION DU LUNDI 15 OCTOBRE 2007 – 20h30

DOCUMENT A AFFICHER ET
A CONSERVER EN MAIRIE

Etaient présents

Sous la présidence de Monsieur Alain VASSELLE.

Délégués avec voix délibérative :

Délégués Titulaires : B. BOULANGER (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; J. LEFEVRE (Bonneuil) ; J. COTEL, J. CAUWEL, J.L. MIONNET, C. MARCOTTE, R. DUAUT, J. DAIX, P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; J. FEUILLET (Fléchy) ; F. SENCE (La Hérèlle) ; R. LECLAIRE (Tartigny) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) ; M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; M. LEVIEILLE (Campremy) ; D. LEQUIEN, M. DOUVRAIN (Froissy) ; JP. RANDOLET, J.M. DAIX (Hardivillers) ; J.F. BOYENVAL (Montreuil/Brèche) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; D. WATBLED (Noirémont) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye) ; A. GOZET (Thieux) ; C. MUYL (Oroër).

Délégués Suppléants : D. PINOTEAUX (Abbeville St Lucien) ; C. ENAULT (Quesnel Aubry.)

Etaient présents sans voix délibérative : Ph. DUBOIS (Thieux).

Etaient excusés : V. LOISEL, M. MATHON (Bonvillers) ; E. FONGUEUSE (Breteuil) ; J.L. PHILIPPON (La Hérèlle).

Assistaient également

Messieurs Jean-François VERSCHAE, chargé de mission
Sébastien JAMAUX, assistant technique
Mlles Sandrine COLIN, assistante administrative
Laetitia MAINKA, conseillère assainissement non collectif
Esclarmonde MONTEIL, conservatrice Musée Archéologique

1 – Marchés de collectes des OM et EM

Monsieur le Président rappelle que les marchés de collecte arrivent à échéance au 31/12/2007. Une procédure d'appel d'offres a été lancée dans le courant de l'été.

Parmi les principes généraux, il a été retenu :

- un marché sur 3 ans fermes + 2 ans renouvelables
- la suppression totale de la collecte des encombrants
- l'interdiction de collecte des déchets verts

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 octobre 2007 décidant d'attribuer :

- le lot n°1 – Collecte des déchets ménagers résiduels – à l'entreprise SEPUR
- le lot n° 2 – Collecte des emballages ménagers et des papiers-journaux – à l'entreprise SITA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer tous les documents nécessaires à la passation des marchés de collecte.

Lot 1 - - Collecte des déchets ménagers – Entreprise SEPUR

Coût de la collecte hebdomadaire : 70,25 € HT / tonne

Coût de la collecte bi-hebdomadaire : 70,25 € HT / tonne

Lot n° 2 – Collecte des emballages ménagers (corps creux) et des papiers-journaux (corps plats) – Entreprise SITA (variante)

corps creux		corps plats	
forfait mensuel	€ HT / t.km	forfait mensuel	€ HT / t.km
5 535.00 €	3.98 €	7 050.00 €	1.56 €

NB : la variante proposée par SITA consiste à collecter les 2 bacs de tri simultanément, dans une benne bi-compartmentée, une semaine sur deux. Une communication sera faite en décembre via le calendrier de collecte.

2 – Marché de traitement des déchets verts collectés en déchetteries

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 11 octobre 2004, le Conseil Communautaire l'a autorisé à signer les marchés de location, d'enlèvement, de transport des bennes et de valorisation ou de traitement des matériaux collectés dans les déchetteries.

Lors du Conseil Communautaire du 2 juillet 2007, il a été décidé de ne pas reconduire le marché de traitement des déchets verts avec la Société Agri-Environnement et de lancer une consultation (appel d'offres ouvert).

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 octobre 2007.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer tous les documents nécessaires à la passation du marché de traitement des déchets verts collectés en déchetteries avec la Société SEDE Environnement, sur le site de Reuil/Brèche qui sera opérationnel en janvier 2008..

La durée du marché est fixée à 2 années, durée renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, pour un délai maximum de 5 ans.

Coût du traitement : 16,00 € HT / tonne.

Suite à une question de Monsieur VAN ACKER concernant le compactage des bennes de déchets verts, Monsieur VERSCHAE précise que cette opération n'est pas réalisée par les mêmes prestataires (Breteuil : Constant Roussel – Ansauvillers et Froissy : Vincant).

En outre, les bennes de Froissy et Ansauvillers sont enlevées moins fréquemment, ce qui implique que les déchets se tassent également "naturellement".

Monsieur MIONNET regrette que la CCVBN ne puisse disposer d'une plate-forme de compostage. Hormis les aspects financiers avancés par le SYMOVE, Monsieur MIONNET estime qu'il faudrait également raisonner en terme d'économie de CO₂.

3 – Chaussée Brunehaut

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec B&R Ingénierie.

Montant du Marché	tranche ferme (voirie)	22 000 € HT
	tranche conditionnelle (giratoire)	10 000 € HT

Marché lancé selon une procédure adaptée (art 28 CMP).

Monsieur VERSCHAE précise que EDF ne prend à sa charge que le déplacement de la ligne. Vu le montant annoncé pour l'enfouissement des réseaux, il a été décidé de ne pas retenir cette option.

4 – Piscine

→ Convention avec SIVOM de Breteuil pour entretien des espaces verts

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention avec le SIVOM de Breteuil pour l'entretien des espaces verts du Centre Aquatique Philippe LOISEL.

Remboursement au coût horaire.

→ Assistance juridique

Des contentieux étant susceptibles d'intervenir sur d'éventuels désordres, il y a lieu de s'adjoindre les services d'un avocat. Une consultation a été lancée en ce sens à laquelle deux cabinets ont répondu.

Le Conseil Communautaire donne mandat au Président pour négocier comme cela était indiqué dans le cahier des charges.

5 – Relais des Services Publics

Rappel : La commune de Breteuil acquiert les anciens bâtiments de la DDE et la CCVBN se charge des travaux d'aménagement intérieur et du recrutement de l'agent d'accueil (temps d'ouverture au public : 24h/semaine, non compris le temps de formation continue).

Le dossier de demande de subvention pour les investissements doit être déposé pour le 24/10/2007.

Montant plafond de la subvention : 30 000 €.

Le chiffrage des travaux est en cours (confié à Monsieur DIAS VIEIRA).

6 – Développement Durable

→ Chaufferie Bois

En attente de la réponse de la SA HLM de l'Oise.

→ Salon des Energies Renouvelables

Organisé au Centre Jules Verne les 19, 20 et 21 octobre.

→ Thermographie

Il s'agit d'une technique qui permet de dresser un bilan des déperditions de chaleur au sein des bâtiments des collectivités ou des habitations individuelles, et de détecter des problèmes sur les canalisations enterrées, voire des malfaçons dans le cadre de certains travaux d'étanchéité ou d'isolation de bâtiments, etc.

Le plus grand spécialiste en matière de thermographie (seules 2 ou 3 entreprises en France disposent de la technologie appropriée) est M. Jean-Claude BARRÉ dont la société est basée à Beauvais. Il s'agit de la Trading Corp Consulting ou TCC (<http://www.tcc-tm.com/>). Pour information, c'est la société qui a réalisé l'analyse thermographique de grandes villes telles que Dunkerque ou Reims et qui sera chargée cet hiver de réaliser la même étude sur les villes de Paris (en dirigeable) et Berlin.

Messieurs MIONNET et DESJARDINS ont eu l'occasion de rencontrer M. BARRÉ récemment et lui ont demandé si il serait possible de réaliser la même opération pour un secteur rural tel que celui de la CCVBN.

M. BARRÉ a fait part de son engouement pour un tel projet qui permettrait de mettre en parallèle la possibilité de faire ce type d'analyse aussi bien sur la plus grande agglomération française (Paris) que sur un territoire qui renferme en son sein une des plus petites communes de l'Oise (Gouy-les-Groseillers).

Ce projet serait porté par la JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE BEAUVAIS (JCE). C'est elle qui serait le donneur d'ordre et, en tant qu'organisatrice principale, la JCE se chargerait de trouver une bonne partie des financements et de l'aide logistique nécessaire à une telle entreprise.

Le Conseil Communautaire donne mandat au Bureau pour décider de la réalisation de cette opération si les financements sont suffisants.

Le Conseil Communautaire DECIDE d'allouer un crédit de 20 000 € pour cette opération estimée en toute première approche à 105 000 €.

7 – Questions diverses

→ Contrat Rural / Actions agricoles

Le PVE 2007

Un article paru dans l'Oise Agricole du 05/10/07, informait les lecteurs que des aides pouvaient être accordées aux agriculteurs pour certains investissements sur certaines communes dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement pour l'année 2007.

Les dossiers doivent être déposés avant le 16/11/07 auprès des services de la DDAF de l'Oise.

L'information des agriculteurs sur ces aides étant limitée (elle n'est en effet divulguée que par le biais du journal « l'Oise Agricole » réservé aux exploitants syndiqués auprès de la FDSEA), le Conseil Communautaire souhaite qu'une copie de cet article soit transmise dans chaque commune afin que les mairies puissent le transmettre aux agriculteurs cultivant sur les communes concernées par le PVE 2007.

Candidature pour les Actions Agricoles 2007-2013

Le dépôt de candidature pour les 3 projets relatifs aux actions agricoles menés sur les BAC de Reuil/Brèche, Maisoncelle-Tuilerie et Breteuil/Saint-André-Farivillers, devra se faire pour la fin du mois de novembre 2007.

Afin de définir l'opérateur de ces projets et d'obtenir les renseignements nécessaires pour le montage des dossiers, 2 réunions seront organisées. Une première réunion aura lieu le 29/10/07 avec la Chambre d'Agriculture et les élus locaux (maires et présidents de syndicats d'eau). Une seconde réunion, à l'attention des agriculteurs concernés par les projets, aura lieu le 08/11/07 avec la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie